



Défi n° 8 : Refuser la publicité non désirée et dématérialiser sa communication ☆

✓ Pour réaliser votre défi

- Refuser de recevoir de la publicité OU
- S'engager à dématérialiser la communication de l'entreprise.

Si vous souhaitez lutter contre le gaspillage de papier, apposez l'autocollant Stop-Pub sur votre boîte aux lettres.

Pour aller plus loin, vous pouvez aussi promouvoir l'autocollant auprès de vos clients.

✓ Pour le justifier

- Photo de l'autocollant « Stop pub » sur la boîte aux lettres de l'entreprise
- Si l'entreprise s'engage à dématérialiser sa communication elle devra remplir un engagement sur l'honneur et indiquer quels moyens de communication elle utilise dorénavant.

✓ Pour aller plus loin

<https://www.stoppub.fr/>

✓ Contexte

Les imprimés non sollicités qui encombrant les boîtes aux lettres représentent en moyenne **40 kilos de déchets par an et par boîte aux lettres !**

